

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BIEDERTHAL

31 MAI 2021

2021/012

PETR – Avenant à la convention ADS

Le PETR Pays du Sundgau a créé en 2015 un service d’instruction du droit des sols afin de pallier à l’arrêt de l’instruction réalisée par les services de l’Etat.

Le Maire demeure l’autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d’aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l’objet d’une déclaration préalable, conformément à l’article L. 422-1 du code de l’urbanisme, et choisit alors d’en confier l’instruction à un prestataire par convention comme la possibilité lui est offerte par l’article R. 423-15 du même code.

La convention a pour objet de fixer les conditions juridiques, techniques et financières de recours au service commun d’instruction, dont il est rappelé ici les principales dispositions.

Une convention a été signée entre la commune et le PETR, voir délibération du 18 juin 2015.

A sa création, le service ADS a été calibré pour fonctionner avec quatre agents. L’augmentation constante de l’activité (17% entre 2018 et 2020), comme celle du temps consacré à l’accueil et à l’accompagnement des projets impose aujourd’hui un renforcement de l’équipe pour maintenir une offre de service de qualité.

Afin de faire face à cette nécessité, une augmentation de 10% de la tarification a été votée par le Conseil Syndical du Pays du Sundgau le 3 mars 2021.

La signature d’un avenant est proposé afin d’intégrer ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, décide de valider la proposition d’avenant faisant évoluer la tarification de l’instruction des demandes d’urbanisme, dans le cadre de la convention existante entre la commune et le PETR du Pays du Sundgau à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Madame le Maire à signer cet avenant à la convention avec le PETR du Pays du Sundgau.

2021/013

Subventions aux associations 2021.

Société des Amis de la Bibliothèque	50 €
Les Amis de LUPPACH	100 €
L’Association Mieux vivre à St-Morand	100 €
APALIB	50 €
APAMAD	50 €
AIDes SIDA	50 €
CARITAS Ferrette	100 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Bistrot Associatif « Chez Mamie Flo »	300 €
TOTAUX	900 €

2021/014

Subvention licence Bistrot.

Madame le Maire expose la situation du Bistrot et propose aux conseillers de donner une aide supplémentaire au Bistrot associatif « Chez Mamie Flo » puisque suite à la crise sanitaire, celui-ci est resté fermé depuis novembre.

Après discussion, le Conseil : **décide d’accorder** une subvention supplémentaire de 500 euros au titre de l’exercice 2021 pour le mois de janvier, février, mars, avril et mai 2021 et **charge** le Maire du versement de la subvention citée ci-dessus au compte 6574 du budget 2021.

2021/015

Rivière de Haute-Alsace consultation du Plan de Gestion des risques d’inondation 2022/2027

Mme Le Maire Danielle CORDIER expose que le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) pour la période 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. Ce document est élaboré à l’échelle du bassin versant Rhin Meuse par le préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l’objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Ce document est opposable aux documents d'urbanismes.

Le Conseil Municipal de Biederthal à l'unanimité :

- **S'oppose** à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.

- **S'oppose** à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues.

- **S'oppose** au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

- Constate que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

- **Emet en conséquence un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027 »**

2021/021

Recrutement saisonniers

Le Conseil autorise la maire à recruter au maximum six jeunes durant la période estivale à raison de 20h/semaine.

Divers :

Les informations suivantes sont communiquées par Mme le Maire :

Ligne de Bus - le dossier concernant la mise en place d'une ligne de bus par le canton de Soleure (Suisse) et pouvant être susceptible de faire un arrêt à Biederthal, n'émet pas d'objection pour l'instant (à voir avec la suite du dossier).

CC Sundgau – Service Eau - branchement eau potable au cimetière, le devis s'élève à 1 566,60 € TTC, il faut savoir que dorénavant tous les points d'eau potable venant du réservoir seront facturés à la Commune par la CC Sundgau.

Plantes invasives : cette manifestation aura bien lieu samedi le 26 juin 2021. Le Bistrot associatif « Chez Mamie Flo » se propose pour accueillir les participants. La commune participera au frais des boissons.

Chasse – depuis plusieurs mois des problèmes de vol (bois volé), et détérioration du matériel sont constatés. De tels comportements sont à déplorer.

Trottoirs devant épicerie et devant l'atelier communal – suite à une erreur de métré les devis ont été revus par l'entreprise concernée à savoir DCGM Bruetschy. Le devis devant l'épicerie passe de 2 119,32 € TTC à 3 798,72 € TTC et le devis devant l'atelier communal passe de 3 322,14 € TTC à 2 767,14 € TTC. Les travaux ne devraient pas tarder à commencer.

Ecole alternative : explication de M. Thierry KAUFFMANN président de l'Association Rhizosphère Sundgau. M. KAUFFMANN souhaiterait créer une école alternative privée. Afin de se faire une idée du projet, M. KAUFFMANN fera un mail aux élus avec tous les documents.

Le Maire,

Danielle CORDIER

